

Bruxelles, le 8 janvier 2015
(OR. en)

15880/1/14
REV 1

PUBLIC 169
INF 334

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Objet:	RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - JUIN 2014

Le présent document dresse la liste des actes adoptés par le Conseil en juin 2014.^{1 2}

Il contient des informations sur l'adoption d'actes législatifs, notamment:

- la date d'adoption,
- la session pertinente du Conseil,
- la cote du document adopté,
- la référence du Journal officiel,
- les règles de vote applicables, les résultats du vote et, le cas échéant, les explications de vote, ainsi que les déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil.

¹ À l'exception de certains actes de portée limitée tels que les décisions de procédure, les nominations, les décisions d'organes établis par des accords internationaux, les décisions budgétaires ponctuelles, etc.

² En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte a été adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen, ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

Le présent document contient également des informations relatives à l'adoption d'actes non législatifs que le Conseil a décidé de rendre publiques.

Le présent document est également disponible à l'adresse suivante:

<http://www.consilium.europa.eu/documents/legislative-transparency/monthly-summaries-of-council-acts?lang=fr>

Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil à l'adresse suivante: <http://consilium.europa.eu/documents/access-to-council-documents-public-register?lang=fr>

Il est à noter que le présent document est publié uniquement à des fins d'information - seuls les procès-verbaux du Conseil font foi. Ils sont disponibles sur le site web du Conseil à l'adresse suivante:

<http://consilium.europa.eu/documents/legislative-transparency/council-minutes?lang=fr>

3318^e session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE), tenue à Luxembourg les 5 et 6 juin 2014

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur la révision à mi-parcours de la politique du transport maritime de l'UE jusqu'en 2018 et ses perspectives jusqu'en 2020	10041/14

3319^e session du Conseil de l'Union européenne (JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES), tenue à Luxembourg les 5 et 6 juin 2014

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur les modules multinationaux dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union	8216/14
Conclusions du Conseil concernant le cadre d'action de Hyogo post-2015: Gérer les risques pour parvenir à la résilience	9884/14
Conclusions du Conseil intitulées "Prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les mutilations génitales féminines"	9543/14
Conclusions du Conseil sur le rapport 2013 de la Commission sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et sur la cohérence entre les aspects internes et externes de la protection et de la promotion des droits de l'homme dans l'Union européenne	10116/14
Règlement d'exécution (UE) n ° 663/2014 du Conseil du 5 juin 2014 remplaçant les annexes A, B et C du règlement (CE) n ° 1346/2000 relatif aux procédures d'insolvabilité JO L 179 du 19.6.2014, p. 4	9157/14
Conclusions du Conseil sur le terrorisme et la sécurité des frontières	9906/14

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres relatives à l'intégration des ressortissants de pays tiers se trouvant en séjour régulier dans l'Union européenne	9905/14
Conclusions du Conseil sur la politique de l'UE en matière de retour	9936/14
Plan d'action européen pluriannuel relatif à la justice en ligne 2014-2018 JO C 182 du 14.6.2014, p. 2	9714/14
2014/348/UE: Décision du Conseil du 5 juin 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés JO L 174 du 13.6.2014, p. 40	8536/14
Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 10/2013 de la Cour des comptes européenne intitulé "Politique agricole commune: le soutien spécifique au titre de l'article 68 du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil est-il conçu et mis en œuvre de manière satisfaisante?"	9778/14 + ADD 1
2014/361/UE: Décision du Conseil du 5 juin 2014 relative à la position à prendre par l'Union européenne au sein du Conseil des ministres ACP-UE concernant la révision de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE JO L 177 du 17.6.2014, p. 54	9515/14
Décision du Conseil autorisant la Commission à soumettre, au nom de l'Union, une proposition d'amendement aux annexes de la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, en vue de la onzième session de la conférence des parties	10036/14
Conclusions du Conseil sur le rapport anticorruption de l'UE	9969/14

3320^e session du Conseil de l'Union européenne (ENVIRONNEMENT), tenue à Luxembourg le 12 juin 2014**ACTES LÉGISLATIFS**

ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	VOIX
Décision n° 376/2014/UE du Conseil du 12 juin 2014 autorisant le Portugal à appliquer une réduction du taux d'accise, dans la région autonome de Madère, au rhum et aux liqueurs qui y sont produits et consommés, ainsi que dans la région autonome des Açores, aux liqueurs et eaux-de-vie qui y sont produites et consommées JO L 182 du 21.6.2014, p. 1	9257/14	Unanimité	Tous les États membres en faveur
Décision n° 378/2014/UE du Conseil du 12 juin 2014 modifiant la décision 2004/162/CE relative au régime de l'octroi de mer dans les départements français d'outre-mer quant à sa durée d'application JO L 182 du 21.6.2014, p. 9	9261/14	Unanimité	Tous les États membres en faveur
Décision n° 377/2014/UE du Conseil du 12 juin 2014 relative au régime de l'impôt AIEM applicable aux îles Canaries JO L 182 du 21.6.2014, p. 4	9260/14	Unanimité	Tous les États membres en faveur

ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Décision du Conseil concernant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein de la Commission des pêches du Pacifique Centre-Ouest (WCPFC) concernant la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs	10124/14 REV 1
Décision du Conseil concernant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein de la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT)	10125/14
Décision du Conseil concernant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein de la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT)	10126/14
Décision du Conseil concernant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE)	10127/14
Déclaration de la Commission concernant tous les points ci-dessus La Commission estime que la base juridique matérielle qu'elle avait proposée, à savoir l'article 43, paragraphe 2, du TFUE en liaison avec l'article 218, paragraphe 9, du TFUE comme base juridique procédurale, est la seule qui convienne dans la mesure où l'article 43, paragraphe 2, du TFUE est également la base juridique matérielle utilisée, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a), du TFUE comme base juridique procédurale, pour les décisions du Conseil sur la conclusion d'accords internationaux établissant les différentes organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), dans le cadre desquelles l'article 218, paragraphe 9, du TFUE pourrait s'avérer pertinent. La Commission maintient donc sa proposition et ne peut soutenir la modification apportée par le Conseil, qui vise à remplacer la base juridique initiale, à savoir l'article 43, paragraphe 2, en liaison avec l'article 218, paragraphe 9, par l'article 43 (sans mention du paragraphe), en liaison avec l'article 218, paragraphe 9.	
Décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations au nom de l'Union européenne en vue du renouvellement du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec le Mozambique	9784/14 9788/14 ADD 1 REV 1 - texte des déclarations
Conclusions du Conseil sur le rapport annuel d'Eurojust 2013	8942/14

2014/364/UE: Décision du Conseil du 12 juin 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés JO L 178 du 18.6.2014, p. 11	8970/14
2014/365/UE: Décision du Conseil du 12 juin 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 30 de l'accord EEE concernant certaines dispositions particulières relatives à l'organisation de la coopération statistique JO L 178 du 18.6.2014, p. 14	9184/14
Décision 2014/349/PESC du Conseil du 12 juin 2014 modifiant l'action commune 2008/124/PESC relative à la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO JO L 174 du 13.6.2014, p. 42	9573/14
Conclusions du Conseil sur la convention sur la diversité biologique (CDB)	10430/14
3321^e session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE), tenue à Luxembourg le 13 juin 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur "Les prix et les coûts de l'énergie, la protection des consommateurs vulnérables et la compétitivité"	10225/14

3322 ^e session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE ET PÊCHE) tenue à Luxembourg, les 16 et 17 juin 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT
Conclusions du Conseil sur le rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre des dispositions concernant les organisations de producteurs, les fonds opérationnels et les programmes opérationnels dans le secteur des fruits et légumes, en vigueur depuis la réforme de 2007	10764/14
Conclusions du Conseil sur l'avenir du secteur laitier	10928/14
Décision du Conseil du 16 juin 2014 portant nomination de la moitié des membres du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments JO C 192 du 21.6.2014, p. 2	9323/14
Règlement (UE) n° 721/2014 du Conseil du 16 juin 2014 modifiant le règlement (CE) n° 219/2007 du Conseil relatif à la constitution d'une entreprise commune pour la réalisation du système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien (SESAR) en ce qui concerne la prolongation de la durée d'existence de l'entreprise commune jusqu'en 2024 JO L 192 du 1.7.2014, p. 1	9391/14
Déclaration de la République tchèque La République tchèque soutient les initiatives visant à la réalisation d'un système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien. Toutefois, elle regrette que le texte final du règlement du Conseil proposé aille au-delà de la prorogation du mandat de l'entreprise commune SESAR qui avait fait l'objet d'un accord et insiste sur le fait que le programme de travail révisé de l'entreprise commune SESAR, qui sera approuvé par le conseil d'administration à la fin du mois de juin 2014, doit être achevé et doit couvrir toutes les activités des étapes 2 et 3 du plan directeur ATM.	

Règlement (UE) n ° 642/2014 du Conseil du 16 juin 2014 portant création de l'entreprise commune Shift2Rail JO L 177 du 17.6.2014, p. 9	9018/14 10357/14 ADD 1 - texte des déclarations
2014/370/UE: Décision du Conseil du 16 juin 2014 modifiant, en ce qui concerne les commissaires aux comptes extérieurs du Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta, la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales JO L 180 du 20.6.2014, p. 15	9295/14
Conclusions du Conseil sur le rapport de la Cour des comptes européenne relatif à l'aide financière directe de l'Union européenne à l'Autorité palestinienne	10745/14
Conclusions du Conseil sur la troisième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (convention d'Ottawa)	10568/14
2014/494/UE: Décision du Conseil du 16 juin 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part JO L 261 du 30.8.2014, p. 1	9154/14

2014/492/UE: Décision du Conseil du 16 juin 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part JO L 260 du 30.8.2014, p. 1	9155/14
2014/495/Euratom: Décision du Conseil du 16 juin 2014 portant approbation de la conclusion par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part JO L 261 du 30.8.2014, p. 744	9827/14
2014/493/Euratom: Décision du Conseil du 16 juin 2014 portant approbation de la conclusion par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part JO L 260 du 30.8.2014, p. 739	9828/14

Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part JO L 261 du 30.8.2014, p. 4	17901/13
Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part JO L 260 du 30.8.2014, p. 4	17903/13
2014/495/Euratom: Décision du Conseil du 16 juin 2014 portant approbation de la conclusion par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part JO L 261 du 30.8.2014, p. 744	8440/14
2014/493/Euratom: Décision du Conseil du 16 juin 2014 portant approbation de la conclusion par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part JO L 260 du 30.8.2014, p. 739	8442/14

3323^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS), tenue à Luxembourg les 19 et 20 juin 2014

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil intitulées "Les femmes et l'économie: l'indépendance économique du point de vue du travail à temps partiel et du travail indépendant"	11050/14
Déclaration de Malte concernant le point 33 d) Dans la perspective d'éventuels futurs travaux au sein du Conseil sur les domaines critiques du programme d'action de Pékin, Malte affirme son droit à s'opposer à l'élaboration d'indicateurs susceptibles de créer, pour quelque partie que ce soit, l'obligation de considérer l'avortement comme un élément légitime de santé génésique ou comme un droit ou un produit en la matière.	
Conclusions du Conseil sur la crise économique et les soins de santé JO C 217 du 10.7.2014, p. 2	10463/14
Conclusions du Conseil sur la nutrition et l'activité physique JO C 213 du 10.7.2014, p. 1	10122/14

Déclaration de l'Italie et de la Roumanie

L'Italie et la Roumanie se félicitent des conclusions du Conseil sur la nutrition et l'activité physique, qui visent à faire en sorte que l'ensemble des citoyens et des consommateurs comprennent qu'une alimentation saine et l'activité physique contribuent dans une large mesure à favoriser une bonne santé et à prévenir les maladies.

Se référant au point 50 des conclusions concernant les "profils nutritionnels" (article 4, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1924/2006), l'Italie et la Roumanie font part de leur inquiétude sur le fait que les "profils nutritionnels" ne devraient pas déboucher sur une catégorisation des denrées alimentaires, créant ainsi une perception fautive quant à la manière dont il faudrait considérer les denrées alimentaires dans le cadre d'un régime complet et équilibré sur le plan nutritionnel. Une liste de "bonnes et mauvaises denrées alimentaires" approuvée au niveau de l'UE risquerait de défavoriser sans raison un grand nombre de produits alimentaires européens traditionnels, notamment par l'introduction au niveau national d'étiquettes "feux de signalisation" et d'"avertissements relatifs à la santé", une hausse de la fiscalité et des restrictions en matière de publicité lorsqu'un seuil nutritionnel n'est pas respecté.

Par conséquent, les deux délégations susmentionnées souhaiteraient inviter la Commission:

à évaluer soigneusement le fait que les profils nutritionnels risquent, non pas d'aider les consommateurs à comprendre la contribution d'un aliment ou d'une boisson particulière à l'ensemble du régime alimentaire, mais plutôt d'induire un jugement global susceptible d'entraîner une distinction entre les "bons" et les "mauvais" produits, affectant ainsi le choix libre et éclairé des consommateurs de l'Union;

à évaluer soigneusement les conséquences possibles que les "profils nutritionnels" pourraient avoir sur la libre circulation des produits alimentaires au sein du marché intérieur européen et sur la protection des produits alimentaires traditionnels régionaux portant des labels de qualité de l'UE, notamment l'appellation d'origine protégée (AOP), l'indication géographique protégée (IGP) et la spécialité traditionnelle garantie (STG).

3324^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES), tenue à Luxembourg le 20 juin 2014**ACTES NON LÉGISLATIFS**

ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur le Code de conduite (fiscalité des entreprises)	10608/14
Décision du Conseil établissant la position à adopter au nom de l'Union au sein des comités compétents de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies en ce qui concerne les propositions d'amendements aux règlements n ^{os} 13, 13H, 14, 29, 44, 49, 51, 54, 75, 83, 90, 101, 106, 121 et 127 de l'ONU, au règlement de l'ONU relatif aux dispositifs antipollution de mise à niveau (DAM) pour les véhicules utilitaires lourds et à la résolution d'ensemble de l'ONU sur la construction des véhicules (R.E.3)	10592/14
Recommandation de décision du Conseil visant à autoriser la Commission à ouvrir des négociations au nom de l'Union européenne en vue de la conclusion d'un accord de partenariat et d'un protocole dans le domaine de la pêche durable avec la République du Liberia	10175/14 10098/14 ADD 1 - texte des déclarations
2014/406/UE: Décision du Conseil du 20 juin 2014 abrogeant la décision 2010/407/UE sur l'existence d'un déficit excessif au Danemark JO L 190 du 28.6.2014, p. 71	10525/14
2014/407/UE: Décision du Conseil du 20 juin 2014 abrogeant la décision 2010/287/UE sur l'existence d'un déficit excessif aux Pays-Bas JO L 190 du 28.6.2014, p. 73	10527/14
2014/408/UE: Décision du Conseil du 20 juin 2014 abrogeant la décision 2010/290/UE sur l'existence d'un déficit excessif en Slovaquie JO L 190 du 28.6.2014, p. 76	10529/14
2014/393/UE: Décision du Conseil du 20 juin 2014 abrogeant la décision 2010/283/UE sur l'existence d'un déficit excessif en Belgique JO L 186 du 26.6.2014, p. 72	10536/14

2014/404/UE: Décision du Conseil du 20 juin 2014 abrogeant la décision 2010/282/UE sur l'existence d'un déficit excessif en Autriche JO L 190 du 28.6.2014, p. 66	10518/14
2014/405/UE: Décision du Conseil du 20 juin 2014 abrogeant la décision 2010/284/UE sur l'existence d'un déficit excessif en République tchèque JO L 190 du 28.6.2014, p. 69	10521/14
3325^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Luxembourg le 23 juin 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur le 10 ^e anniversaire des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme	10958/14
2014/419/UE: Décision du Conseil du 23 juin 2014 relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse du 22 juillet 1972 en ce qui concerne le remplacement du protocole n° 3 à cet accord, relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative, par un nouveau protocole qui, pour ce qui est des règles d'origine, fait référence à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes JO L 196 du 3.7.2014, p. 4	9959/14

2014/420/UE: Décision du Conseil du 23 juin 2014 relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre la Communauté économique européenne et la République d'Islande du 22 juillet 1972 en ce qui concerne le remplacement du protocole n° 3 à cet accord, relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative, par un nouveau protocole qui, pour ce qui est des règles d'origine, fait référence à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes JO L 196 du 3.7.2014, p. 10	9962/14
2014/421/UE: Décision du Conseil du 23 juin 2014 relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège du 14 mai 1973 en ce qui concerne le remplacement du protocole n° 3 à cet accord, relatif à la définition de la notion de "produits originaires" et aux méthodes de coopération administrative, par un nouveau protocole qui, pour ce qui est des règles d'origine, fait référence à la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes JO L 196 du 3.7.2014, p. 15	9965/14
2014/390/UE: Décision du Conseil du 23 juin 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés JO L 184 du 25.6.2014, p. 16	9624/14
Conclusions du Conseil sur les enlèvements contre rançon	10968/14
Conclusions du Conseil sur la Thaïlande	11021/14
Conclusions du Conseil sur le rôle du secteur privé dans le développement	10716/14

2014/394/UE: Décision du Conseil du 23 juin 2014 relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du conseil d'association institué par l'accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption de décisions du conseil d'association relatives au règlement intérieur du conseil d'association et au règlement intérieur du comité d'association, au règlement intérieur régissant le règlement des litiges prévu au titre X et au code de conduite à l'intention des membres des groupes spéciaux et des médiateurs, à la liste des personnes appelées à faire partie des groupes spéciaux ainsi qu'à la liste des experts dans le domaine du commerce et du développement durable JO L 186 du 26.6.2014, p. 75	9304/14
Décision 2014/383/PESC du Conseil du 23 juin 2014 prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne en Afghanistan JO L 183 du 24.6.2014, p. 60	10183/14
Décision 2014/384/PESC du Conseil du 23 juin 2014 modifiant la décision 2011/426/PESC portant nomination du représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine JO L 183 du 24.6.2014, p. 65	10184/14
Décision 2014/385/PESC du Conseil du 23 juin 2014 prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme JO L 183 du 24.6.2014, p. 66	10189/14

Décision d'exécution 2014/382/PESC du Conseil du 23 juin 2014 mettant en œuvre la décision 2013/798/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine JO L 183 du 24.6.2014, p. 57	10103/14
Règlement d'exécution (UE) n° 691/2014 du Conseil du 23 juin 2014 mettant en œuvre l'article 17, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 224/2014 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation en République centrafricaine JO L 183 du 24.6.2014, p. 6	10104/14
Décision 2014/381/PESC du Conseil du 23 juin 2014 modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie) JO L 183 du 24.6.2014, p. 56	9830/14
Décision 2014/380/PESC du Conseil du 23 juin 2014 modifiant la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 183 du 24.6.2014, p. 52	8537/14
Règlement d'exécution (UE) n° 689/2014 du Conseil du 23 juin 2014 mettant en œuvre l'article 16, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 183 du 24.6.2014, p. 1	8545/14
Règlement (UE) n° 690/2014 du Conseil du 23 juin 2014 modifiant le règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye JO L 183 du 24.6.2014, p. 3	9217/14
Règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil du 23 juin 2014 concernant des restrictions sur l'importation, dans l'Union, de marchandises originaires de Crimée ou de Sébastopol, en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol JO L 183 du 24.6.2014, p. 9	10280/14 + COR 1

Décision 2014/386/PESC du Conseil du 23 juin 2014 concernant des restrictions sur des marchandises originaires de Crimée ou de Sébastopol, en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol JO L 183 du 24.6.2014, p. 70	10278/14 + COR 1 + COR 2
Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan	10873/14 REV 1
Conclusions du Conseil sur l'approche de l'Union relative à l'approvisionnement responsable en minerais	11033/14
Décision d'exécution 2014/387/PESC du Conseil du 23 juin 2014 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie JO L 183 du 24.6.2014, p. 72	11061/14
Règlement d'exécution (UE) n° 693/2014 du Conseil du 23 juin 2014 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie JO L 183 du 24.6.2014, p. 15	11062/14
2014/668/UE: Décision du Conseil du 23 juin 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, en ce qui concerne son titre III (à l'exclusion des dispositions relatives au traitement des ressortissants des pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie) et ses titres IV, V, VI et VII, ainsi que les annexes et protocoles correspondants JO L 278 du 20.9.2014, p. 1	11126/14

2014/669/UE: Décision du Conseil du 23 juin 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, en ce qui concerne les dispositions relatives au traitement des ressortissants de pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie JO L 278 du 20.9.2014, p. 6	11127/14
Décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, à l'exception des dispositions relatives au traitement des ressortissants de pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie	13613/13 REV 3
Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, en ce qui concerne les dispositions relatives au traitement des ressortissants de pays tiers employés légalement sur le territoire de l'autre partie	14011/13 REV 2
2014/670/Euratom: Décision du Conseil du 23 juin 2014 portant approbation de la conclusion par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part JO L 278 du 20.9.2014, p. 8	15622/13 REV 1

Acte final entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, en ce qui concerne l'accord d'association JO L 278 du 20.9.2014, p. 4	11128/14
Conclusions du Conseil sur l'Ukraine	11252/14
Conclusions du Conseil sur la Libye	11103/14
Conclusions du Conseil sur l'Iraq	11143/14
3326^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Luxembourg le 24 juin 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur la politique maritime intégrée	10607/14
2014/415/UE: Décision du Conseil du 24 juin 2014 concernant les modalités de mise en œuvre par l'Union de la clause de solidarité JO L 192 du 1.7.2014, p. 53	10134/14 REV 1
Règlement (UE) n° 729/2014 du Conseil du 24 juin 2014 sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation (Refonte) JO L 194 du 2.7.2014, p. 1	8950/14
2014/410/UE: Décision du Conseil du 24 juin 2014 concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives aux données ADN, en Belgique JO L 190 du 28.6.2014, p. 80	10472/14

2014/429/UE: Décision du Conseil du 24 juin 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du conseil d'association institué par l'accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption, par le conseil d'association, d'une décision relative à l'inclusion, à l'annexe XVIII, des indications géographiques respectives protégées sur le territoire des parties JO L 197 du 4.7.2014, p. 66	10851/14
2014/399/UE: Décision du Conseil du 24 juin 2014 établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne l'adhésion de la République islamique d'Afghanistan à l'Organisation mondiale du commerce JO L 188 du 27.6.2014, p. 66	9089/14
Déclaration de la Commission concernant les décisions relatives à l'adhésion de la République islamique d'Afghanistan à l'OMC La Commission se félicite de l'adoption de la décision du Conseil arrêtant la position de l'UE en faveur de l'adhésion de la République islamique d'Afghanistan. La Commission note qu'il est proposé que les représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil adoptent d'un commun accord une décision sur cette adhésion en ce qui concerne la position des États membres au sein de l'OMC. Elle note qu'il aurait été possible d'adopter une décision de l'UE qui aurait rendu cette décision séparée superflue.	
Déclaration de l'Irlande Les dispositions de la (des) décision(s) susvisée(s) relatives à la présence temporaire de personnes physiques à des fins professionnelles ne lient l'Irlande en tant que membre de l'Union que si celle-ci a notifié son souhait de participer à cette (ces) décision(s), conformément au protocole n° 21 sur la position de l'Irlande et du Royaume-Uni à l'égard de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. L'Irlande veillera à ce que la présence temporaire de personnes physiques à des fins professionnelles soit autorisée conformément à ces dispositions.	
Déclaration du Royaume-Uni Les dispositions de la décision susvisée relatives à la présence temporaire de personnes physiques à des fins professionnelles ne lient le Royaume-Uni en tant que membre de l'Union que si celui-ci a notifié son souhait de participer à cette décision, conformément au protocole n° 21 sur la position du Royaume-Uni et de l'Irlande à l'égard de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.	

Décision du Conseil du 24 juin 2014 établissant la position à adopter au nom de l'Union européenne lors de la 25 ^e session de la commission de révision de l'OTIF en ce qui concerne certaines modifications de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et de ses appendices JO L 293 du 9.10.2014, p. 26	10952/14 REV 2
Déclaration unilatérale de la République fédérale d'Allemagne sur la coordination de la position à adopter par l'UE lors de la 25^e session de la commission de révision de l'OTIF, qui se tiendra du 25 au 27 juin 2014 La République fédérale d'Allemagne est d'avis que l'UE n'est pas compétente pour les modifications de l'appendice B (règles uniformes CIM), de l'appendice D (règles uniformes CUV) et de l'appendice E (règles uniformes CUI) de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF 1999), et elle estime en conséquence qu'il n'y a pas lieu de coordonner la position à adopter par l'UE lors de la 25^e session de la commission de révision de l'OTIF, qui se tiendra du 25 au 27 juin 2014. À ce jour, l'UE n'a pas exercé sa compétence législative dans les domaines du droit privé des transports régis par les appendices précités. Les États membres peuvent donc continuer à exercer leur compétence conformément à la deuxième phrase de l'article 2, paragraphe 2, du TFUE. En outre, dans les cas où la compétence est partagée, l'article 6, paragraphe 2, de l'accord entre l'OTIF et l'UE concernant l'adhésion de l'UE à la COTIF du 9 mai 1980, tel que modifié par le protocole de Vilnius du 3 juin 1999, prévoit expressément que les États membres peuvent continuer d'exercer indépendamment leur droit de vote dans ces domaines. L'Allemagne déclare par la présente, à titre de précaution, qu'elle refuse tout exercice de son droit de vote par la Commission européenne.	
Décision du Conseil concernant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)	10840/14

Déclaration de la Commission

La Commission estime que la base juridique matérielle qu'elle avait proposée, à savoir l'article 43, paragraphe 2, du TFUE en liaison avec l'article 218, paragraphe 9, du TFUE comme base juridique procédurale, est la seule qui convienne dans la mesure où l'article 43, paragraphe 2, du TFUE est également la base juridique matérielle utilisée, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a), du TFUE comme base juridique procédurale, pour les décisions du Conseil sur la conclusion d'accords internationaux établissant les différentes organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), dans le cadre desquelles l'article 218, paragraphe 9, du TFUE pourrait s'avérer pertinent.

La Commission maintient donc sa proposition et ne peut soutenir la modification apportée par le Conseil, qui vise à remplacer la base juridique initiale, à savoir l'article 43, paragraphe 2, en liaison avec l'article 218, paragraphe 9, par l'article 43 (sans mention du paragraphe), en liaison avec l'article 218, paragraphe 9.

Déclaration de la Commission sur la proposition de décision du Conseil concernant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)

La Commission note que le Conseil approuve l'inclusion d'une référence aux "questions relevant de la politique commune de la pêche" à l'article 1^{er} du projet de décision du Conseil en ce qui concerne la position à adopter par l'Union européenne lors de la réunion annuelle de la CCAMLR, lorsque cette dernière est appelée à adopter des décisions ayant des effets juridiques.

La Commission estime cependant qu'une telle formulation est inutile étant donné que l'article 43, paragraphe 2, du TFUE, portant sur la politique commune de la pêche, constitue, en liaison avec l'article 218, paragraphe 9, du TFUE, la base juridique expressément mentionnée dans la proposition de décision du Conseil.

En outre, à la lumière de la décision 81/691/CEE du Conseil, par laquelle la Communauté européenne a approuvé la convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique, la Commission considère que les positions à adopter par l'UE lors des réunions annuelles de la CCAMLR portent sur des questions relevant de la compétence de l'Union en matière de conservation des ressources biologiques de la mer.

Règlement (UE) n° 713/2014 du Conseil du 24 juin 2014 modifiant le règlement (UE) n° 1388/2013 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels
JO L 190 du 28.6.2014, p. 2

10647/14

Décision du Conseil du 24 juin 2014 portant renouvellement du mandat du président de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) et portant nomination du président d'une chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) JO C 236 du 22.7.2014, p. 2	10563/14
Décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement en 2014, notamment à la deuxième tranche 2014	10931/14
Règlement (UE) n° 722/2014 du Conseil du 24 juin 2014 modifiant le règlement (UE) n° 1387/2013 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels JO L 192 du 1.7.2014, p. 9	10656/14
Conclusions du Conseil sur l'Albanie	11281/14
INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL EN JUIN 2014	
Procédure écrite achevée le 26 juin 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT / DÉCLARATIONS
Décision 2014/401/PESC du Conseil du 26 juin 2014 relative au Centre satellitaire de l'Union européenne et abrogeant l'action commune 2001/555/PESC relative à la création d'un centre satellitaire de l'Union européenne JO L 188 du 27.6.2014, p. 73	13710/13
Décision 2014/400/PESC du Conseil du 26 juin 2014 prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo JO L 188 du 27.6.2014, p. 68	10193/14